

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 13 décembre 2021

Le treize décembre deux mille vingt-et-un à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Date de convocation : 7 décembre 2021

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Rose-Marie MOREL, Fabrice GIACOMIN, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Jean-Joseph LAMOUREUX, Jérôme GAZANIOL, Josiane LALANNE, Carole BLAIS, Pascal FERRIER, Leïla NAUDY.

Absents : Michel BRIEU, Michelle SOULAYRAC (excusée).

Pouvoirs : aucun.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance. Cette dernière a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs. Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2021

Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2021.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Demande de versement du FPIC 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), perçu par Carcassonne Agglo puis partagé entre les communes membres, permet de financer les investissements communaux.

Ainsi, il propose au conseil municipal de solliciter le versement du FPIC 2019, d'un montant de 33 755.00 € auprès de Carcassonne Agglo pour financer la réalisation des aménagements routiers et paysagers des secteurs 3 et 4 (carrefours Laboual et l'Auzina).

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander le versement de 33 755.00 € à Carcassonne Agglo au titre du FPIC 2019 pour le financement des aménagements routiers et paysagers réalisés sur les secteurs 3 et 4 (carrefours Laboual et l'Auzina).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote de son budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement du capital de la dette, soit 179 962.20 € (25% de 719 848.80 €).

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite de 179 962.20 €, correspondant au quart des crédits votés l'exercice précédent, hors remboursement du capital de la dette.

4. Point sur les demandes de subvention 2022

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subvention sollicitées pour le financement des investissements 2022 :

- Carcassonne Agglo (opération financée : rénovation de placettes dans le centre-bourg / montant demandé : 10 000.00 €) : dossier déposé et bien réceptionné par les services, en cours d'instruction. Réponse attendue dans le courant de l'année 2022.
- SYADEN : (opération financée : 5^e tranche de rénovation de l'éclairage public / montant demandé : 15 000.00 €) : dossier déposé et bien réceptionné par les services, en cours d'instruction. Réponse attendue dans en juin 2022.
- Département de l'Aude (opération financée : travaux sur voirie communale 2022 / montant demandé : 22 500.00 €) : dossier déposé et bien réceptionné par les services, en cours d'instruction. Réponse attendue dans en mai 2022.
- Région Occitanie (opération financée : rénovation de placettes dans le centre-bourg / montant demandé : 32 000.00 €) : dossier déposé et bien réceptionné par les services, en cours d'instruction. Réponse attendue en mai 2022. Monsieur le Maire s'est par ailleurs entretenu à ce sujet in visio avec Monsieur Alban ZANCHIELLO, du cabinet de la Présidente Carole DELGA, le 25 novembre dernier. Cette rencontre a également l'occasion d'échanger sur les différents dispositifs de financement de la Région et sur les nouveaux Contrats de Relance et de Transition Energétique (CRTE).
- Etat (opération financée : rénovation de placettes dans le centre-bourg / montant demandé : 42 666.00 €) : dossier déposé et bien réceptionné par les services, en cours d'instruction. Réponse attendue en mai 2022. Monsieur le Maire a reçu en Mairie Monsieur Simon CHASSARD, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Carcassonne le 26 novembre dernier. Le projet de l'usine à pains, la rénovation des placettes du centre bourg et les dispositifs de financement de l'Etat, notamment le CRTE, ont été au centre des échanges.

5. Contrats de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Lors de la rencontre en Mairie avec Monsieur CHASSARD évoquée précédemment, Monsieur le Maire a souhaité avoir plus de renseignements sur le fonctionnement des futurs CRTE.

Tout d'abord, il a été indiqué que le CRTE ne constituait pas un financement à part entière mais bien un dispositif d'aide au montage puis à la « sélection » des projets destinés à être financés.

L'objectif premier du CRTE est de disposer d'une visibilité sur plusieurs années, et sur la totalité du département (voire de la région), des projets portés par les collectivités. L'inscription d'un dossier

dans le CRTE (et donc son éligibilité aux divers financements Etat, Région et Département) dépendra de la façon dont celui-ci aura été pensé et élaboré.

Ainsi, le CRTE s'étoffera d'années en années et deviendra petit à petit un outil dont les collectivités pourront se servir dans le montage leurs projets de façon à y intégrer les éléments et les objectifs fixés. De plus, ce dernier sera progressivement enrichi des retours d'expérience les plus réussis afin de servir de « modèle » ou « d'inspiration » pour les collectivités ayant des projets similaires.

La procédure de dépôt des dossiers de demande de subvention sur la plateforme restera identique mais permettra désormais d'intégrer le besoin en ingénierie de la collectivité sur le(s) projet(s) afin que les services de l'Etat puissent aiguiller celle-ci vers les bons interlocuteurs (SYADEN, ATD11, SMMAR, etc.).

Point à souligner : seul 1 dossier par collectivité par an pourra être inscrit dans le cadre du CRTE : il conviendra donc de choisir les projets à soumettre avec soin.

La liste des principaux projets structurants de la mandature, y compris ceux dont l'étude (notamment le chiffrage) est encore incomplète, sera transmise à la Préfecture en janvier 2022 afin que cette dernière procède à un premier recensement des opérations prévues sur le département.

6. Pacte fiscal et financier avec Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire, Myriam DELL'AVANZATA et Thibault NAMPONT ont rencontré le directeur de cabinet du Président de Carcassonne Agglo, Eric PEILHE, et la cheffe de cabinet, Sarah DANJOU le 22 novembre dernier.

L'objet de cette rencontre était d'aborder le pacte fiscal et financier proposé aux communes par Carcassonne Agglo afin notamment d'aider au financement des services du CIAS, avec lequel l'Agglo est mutualisée, et dont les charges financières ne cessent de croître.

A cette occasion, il a été précisé que l'Agglo avait envisagé trois pistes pour résoudre ce problème :

- La revalorisation de l'allocation compensatrice reversée aux communes par l'Agglo en fonction du coût réel des services assurés par cette dernière : cette hypothèse a été rejetée car trop pénalisante financièrement pour les communes, notamment les premières entrées à l'Agglo en 2001.
- Le transfert pur et simple de tous les services du CIAS vers les communes (ALAE, accueil des ados, portage des repas, etc.) qui se retrouveraient donc dans l'obligation de récupérer la gestion de ces services et de tous les agents y officiant : cette hypothèse a également été rejetée pour des raisons évidentes d'organisation et de faisabilité financière pour les communes.
- Le partage de la fiscalité via le transfert d'une partie des taux de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) des communes vers l'Agglo : cette hypothèse, calculée au plus proche des besoins financiers du CIAS, est celle qui a été retenue en raison de son équité et de sa « facilité » de mise en œuvre. C'est aussi celle qui pénalise le moins les communes financièrement parlant.

Concrètement, la commune transfèrera 17.21% de son taux de TFB et 28.26% de son taux de TFNB (correspondant au pourcentage de variation du taux de TFB) à Carcassonne Agglo : ceux d'Alairac, actuellement de 64.29% pour la TFB (depuis l'ajout du taux départemental en 2021) et 105.60 % pour le TNFB redescendent respectivement à 47.08% et 77.31%.

Les montants exacts des produits de TFB et de TFNB « perdus » par la commune lors de la première année sera reversé chaque année par l'Agglo à la commune. Ainsi, le dispositif aura un impact neutre

la première année (la perte de produit étant intégralement compensée par l'Agglo, les montants étant strictement identiques), qui devrait être 2022.

L'Agglo commencera à percevoir un produit dès l'année 2023 : celui-ci correspondra à la différence entre la perte de produit pour la commune sur cette année (qui aura forcément augmenté en raison de l'augmentation des bases) et ce qu'elle remboursera à la commune (le même montant que 2022).

Le produit perçu par l'Agglo (et donc la perte de produit pour la commune) continuera d'augmenter progressivement en même temps que les bases au fil des années.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord de principe, bien que ce pacte fiscal et financier occasionne une perte fiscale importante à terme pour la commune : il s'agit de l'hypothèse la moins défavorable pour la municipalité, que cela soit en termes financier ou d'organisation et de maintien des services publics de qualité.

Il est décidé :

- De donner un accord de principe au partage de fiscalité amené par le Pacte Fiscal et Financier proposé et porté par Carcassonne Agglo afin de financer les services du CIAS.

7. Aménagements et sécurisation de la voirie

a. Aménagement des secteurs 3 & 4 de la RD211

La réception des travaux de VRD a été réalisée le 5 novembre 2021 et n'a appelé aucune observation de la part de la municipalité. Les travaux ont été longs mais les aménagements réalisés sont satisfaisants.

La prochaine et dernière étape du projet sur ces secteurs consistera en l'aménagement végétal des abords : le premier secteur pourvu sera le n°4 (Laboual) dont les plantations aux abords du totem « ALAIRAC », des containers et de l'ancien abribus commenceront dès le mardi 14 décembre. Le secteur n°3, plus technique (plantations à flanc de talus notamment) sera quant à lui aménagé dans le courant du mois de janvier 2022.

b. Aménagement des secteurs 2-1 (chemin du moulin) et 2-2 (cabinet médical)

L'étude de l'aménagement de ces 2 secteurs, également prévus dans le programme pluriannuel de l'ATD11, a débuté et a été confiée à CETUR LR, qui a également réalisé l'étude des secteurs 3 et 4 jus précédemment.

Une réunion de lancement s'est tenue ce lundi 13 décembre en Mairie avec le cabinet CETUR LR et l'ATD11 afin de définir les attentes de la municipalité sur ces aménagements qui consisteront, pour mémoire :

- Secteur 2-1 – chemin du moulin : pose d'un système écluse/ralentisseur (de type « coussin lyonnais »)
- Secteur 2-2 – cabinet médical : création d'un parvis et d'une rampe d'accès pour PMR devant le cabinet médical (« maison Caffin »).

Le secteur 5, qui concernera le parvis de la mairie, le foyer et la zone école élémentaire/bibliothèque/cercle du temps libre/salle du conseil municipal, devrait être réalisé en 2023, cependant, les études de maîtrise d'œuvre seront menées à partir de mai 2022.

8. Restructuration de l'usine à pains

La consultation des entreprises a été lancée le 9 novembre et se terminait aujourd'hui à 17h00. Des portes ouvertes, pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de visiter les locaux de l'usine à pains, se sont tenues le 1^{er} décembre de 9h à midi : 23 entreprises ont répondu présent.

A l'issue de l'ouverture des plis, et dans le cas où l'appel d'offre aura été fructueux, les travaux devraient commencer en février 2022 pour s'achever à la fin de l'année 2022.

La commune a en outre officiellement été notifiée le 29 novembre 2021 du financement de l'opération au titre de la DSIL, pour un montant de 155 042 € : elle dispose d'un an à compter de cette date pour en solliciter le versement.

9. Projet photovoltaïque sur le site de Patôt

L'étude de faisabilité du projet est toujours en cours : la société SEEYOUSUN, sur demande de la municipalité, a pris contact avec INGETECH, basé à MAZAMET. Ce bureau d'études, à qui les plans du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) originaux ont été adressés le 6 décembre courant, va désormais établir à l'attention de SEEYOUSUN un devis relatif à l'étude de la charpente et de la couverture du complexe de tennis couvert.

En fonction du montant de ce devis, la société SEEYOUSUN confiera l'étude de faisabilité au cabinet INGETECH qui la réaliserait dans le 1^{er} trimestre 2022.

10. Restauration de la Croix Saint-Germain

Les travaux de restauration touchent à leur fin : le pavage est en cours de finalisation et le scellement au plomb de la Croix sera réalisé très prochainement par le ferronnier d'art Thierry TORTA.

La mise en lumière, assurée par 2 spots encastrés au sol posés par la société ROBERT SA, est également en cours de finalisation : les tests d'éclairage ont été réalisés le 9 décembre.

En outre, Monsieur le Maire a reçu un courrier signé d'une dizaine de riverains du centre-bourg qui s'inquiétaient du diamètre de la future colonne devant supporter la Croix, qu'ils pensaient plus important que l'initial, et demandaient à ce qu'elle soit déplacée. Monsieur le Maire leur a répondu par courrier et leur a précisé que les dimensions de la future colonne seraient similaires à la précédente et qu'il n'était nullement question de la déplacer.

11. Acquisition d'un aspirateur à feuilles

Monsieur le Maire a pris la décision d'équiper le service technique d'un aspirateur à feuilles mobile à connecter au camion afin d'optimiser l'entretien des voies de la commune.

La municipalité a sollicité des devis auprès de LIMONGI/GROUPE ROUQUETTE, ESPACE EMERAUDE et TRIDOME. Après consultation, c'est la solution de LIMONGI/GROUPE ROUQUETTE qui a été retenue pour un montant total de 4 000.00 € HT.

Le devis a été renvoyé bon pour accord le 3 décembre courant et le matériel devrait être livré et opérationnel dans le courant du mois de janvier 2022.

12. Label « zéro-phyto »

Il est rappelé que les services techniques municipaux n'emploient plus de pesticides depuis 2017 : la municipalité a donc souhaité valoriser cette démarche via une labellisation « zéro-phyto ».

Par délibération en date du 27 mai 2021, le conseil municipal a acté l'engagement de la commune dans la charte « zéro-phyto » avec le FREDON Occitanie afin d'obtenir le label « zéro phyto ».

Le 9 novembre, Rose-Marie MOREL (3^{ème} adjointe au Maire en charge de l'environnement), accompagnée de l'équipe « espaces verts » du service technique, a reçu un jury pour la visite des espaces verts, des placettes, et du cimetière. La création et la tenue des jardins partagés sous l'atelier municipal ont été qualifiées « d'exemplaires » par les membres du jury.

La candidature de la commune a été retenue pour un niveau 2 comprenant notamment le critère suivant : « suppression des produits désherbants et pesticides sauf cimetière et pelouses sportives ». Il convient toutefois de souligner que le cimetière est désherbé manuellement par les agents municipaux, seul un traitement désherbant sélectif subsiste actuellement sur le stade (ce traitement sera supprimé en 2022).

Le prix devait officiellement être attribué le 16 décembre 2021 lors d'une cérémonie à Onet-Le-Château. Cependant, en raison des conditions sanitaires actuelles, cette cérémonie a été reportée au 17 mars 2022, toujours à Onet-le-Château. Les panneaux « objectif zéro phyto » niveau 2 (2 grenouilles) seront apposés aux entrées d'agglomération.

13. Création d'une police municipale pluri-communale

Les communes d'Alairac, Lavalette, Arzens, Roullens, Montclar, Preixan et Rouffiac ont été conviées par Carcassonne Agglo à une réunion de présentation du projet de création d'une police municipale pluri-communale, dont M. le Maire de notre commune est à l'initiative.

A cette occasion, les services de l'Agglo (qui porte le projet et sera l'employeur du policier municipal) ont présenté les principes de fonctionnement et les coûts estimatifs du futur service.

D'après les premières estimations, la contribution d'Alairac au service serait comprise entre 13 214 € et 15 411 € pour la première année puis entre 11 000 € et 13 000 € les années suivantes (le surcoût de la première année s'expliquant par la participation à l'équipement de l'agent, à ses formations éventuelles, etc.). Cette contribution a été calculée sur la base du nombre d'heures de mise à disposition du policier sur Alairac, soit 8h/semaine (22% ETP).

Le projet continue à se structurer : l'embauche du policier devrait intervenir durant l'été 2022 pour un service opérationnel en septembre 2022.

14. Travaux sur les bâtiments municipaux

a. Multiservices

Les agents du service technique ont procédé à la pose d'un extracteur d'air destiné à ventiler l'arrière-boutique et chasser l'humidité. Les encadrements des menuiseries ont été repris puis la façade et les menuiseries ont été repeintes. Le panneau « TABAC / PRESSE » a également été repeint par Eliab.

b. Ancienne poste : maison d'Eliab le Berger

Le service technique est également en train de procéder à des travaux importants dans ce bâtiment municipal dans lequel vit Eliab le Berger. Suite à une intervention du maçon Maurice BES pour réparer la toiture, les agents techniques sont en train de rafraîchir progressivement toutes les pièces de la maison qui avaient été abîmées par l'humidité (plafonds et murs). Une marche a également été ajoutée au rez-de-chaussée et le mur de l'escalier a été piqué et repris.

c. Logements communaux

Deux logements étant sur le point d'être loués, des petits travaux de réparation ou d'embellissement ont dû y être réalisés.

Dans la maison du stade, la salle de bain a été intégralement refaite avec pose d'une douche à l'italienne par l'équipe « travaux en régie » du service technique. Le volet roulant défectueux est sur le point d'être réparé par l'entreprise LABEUR, le devis a été renvoyé signé le 18 octobre dernier.

Dans l'appartement du 1^{er} étage du Rond Saint-Germain (juste au-dessus de l'épicerie), quelques murs et plafonds dégradés ont été repeints et la douche a été remplacée.

15. PLU

Le projet de PLU, arrêté en conseil municipal le 13 octobre dernier, a depuis été adressé aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis. Pour mémoire, les PPA ont 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis, faute de quoi celui-ci est réputé favorable.

A ce jour, les quelques avis reçus sont tous favorables ou sans observations particulières.

La commune sera par ailleurs amenée à défendre son projet en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 16 décembre prochain. Monsieur le Maire s'y rendra accompagné d'Armand CATHALA (2^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme), de Thibault NAMPONT (DGS) et d'Adeline SERVAT (urbaniste du cabinet « Parcourir Les Territoires », en charge du dossier).

16. Point sur la divagation des bovins de M. SCHAFFRATH

A ce jour et d'après les informations délivrées par les services préfectoraux, il ne reste plus qu'une seule vache divagante dans la Malepère. Le reste du cheptel a été progressivement capturé puis déplacé vers un élevage situé dans la montagne noire par les services de M. FRONTIL (le liquidateur judiciaire de M. SCHAFFRATH) et les services vétérinaires de la Préfecture.

A titre purement informatif, la municipalité a appris dans la presse que M. SCHAFFRATH, le propriétaire des bovins, était décédé à l'hôpital le 31 octobre dernier.

17. Installation d'un ostéopathe

Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Kevin GALLET, ostéopathe diplômé, qui lui a fait part de son souhait d'occuper un des locaux du cabinet de kinésithérapie de Madame PHILOMIN à raison de quelques heures par semaine.

Monsieur le Maire a donné une suite favorable à cette demande et lui a également proposé de s'installer, à terme, dans l'extension adjacente au cabinet que les employés municipaux ont réalisé il y a quelques mois.

18. Point sur le recensement de la population 2022

Le recensement de la population, initialement prévu en 2021 mais reporté pour raisons sanitaires, se tiendra du 20 janvier au 19 février 2022.

Lucile JULVEZ, qui a remplacé Eve COHEN à l'accueil et à la communication de la mairie, a été nommée agent coordonnateur par Monsieur le Maire. Elle aura la charge de superviser les 3 agents recenseurs qui ont eux aussi été nommés par Monsieur le Maire. Il s'agit de : Patrick DAZZAN, Marie-Christine DOUMENC et Francine LUPI.

Une page explicative de cette campagne de recensement a été publiée dans le bulletin municipal qui sera distribué la 1^{ère} semaine de décembre.

19. Evènements festifs & associatifs / Conseil municipal des enfants

- Vœux du Maire 2022 : malgré l'instabilité de la situation sanitaire actuelle, les vœux du Maire sont pour l'instant maintenus dans leur format classique le **9 janvier à 11h au foyer**. L'apéritif dinatoire traditionnellement offert à la population à l'issue de la cérémonie est pour le moment maintenu mais sera annulé si les conditions sanitaires ne le permettent pas.
- Colis de Noël : environ 250 colis sont en cours de distribution sur la commune aux personnes âgées de plus de 65 ans. La plupart ont déjà été délivrés en main propre par les élus municipaux, la distribution devrait se terminer aux alentours du 15 décembre.

- Remise de la médaille de la Jeunesse et des Sports : à l'occasion d'une cérémonie formelle au foyer d'Alairac le 10 décembre dernier, Marc ADIVEZE, Christian AGUZOU et Philippe MARCHAL ont été médaillés de la Jeunesse et des Sports pour leur engagement.
- Marche rose : après l'annulation de l'édition 2020 en raison de la situation sanitaire, l'édition 2021 de la Marche Rose, organisée par Carole BLAIS en soutien du dépistage du cancer du sein, a été un très grand succès et s'est déroulée sous le soleil. Elle a permis de récolter la somme de 1 860 € au profit de cette belle cause.
- Conseil Municipal des Enfants : les élus du nouveau CME ont été présentés lors du pot de départ d'Eve COHEN, Hervé MARTY et Jennifer MATEOS le 22 octobre dernier. A cette occasion, ceux de l'ancien CME se sont vus remettre une « enveloppe-cadeau » pour récompenser leur engagement durant la dernière année. La passation entre anciens et nouveaux élus a quant à elle été officiellement célébrée à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Les enfants ont depuis remis les colis de Noël à M. Roger ADIVEZE, Maire-honoraire, et aux résidents des papylofts. A cette occasion, une jeune conseillère municipale a eu l'idée de lancer une collecte de jouets afin d'en faire le don à Emmaüs, initiative qui a été lancée dès le lendemain. Josiane LALANNE (conseillère municipale déléguée à la vie éducative et à la jeunesse) continue de suivre attentivement les jeunes élus et leur travail.
- Marché de Noël de l'Association Sportive et Socio-Culturelle de l'école : il se tiendra le 13 décembre prochain, entre 17h et 19h, derrière le cercle du temps libre. Les réalisations des enfants de l'école seront mises en vente afin de doter l'association de moyens destinés à organiser des sorties, des voyages, etc.

20. Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 20h50.

<p>Le présent procès-verbal a été affiché le 16/12/2021 au secrétariat de Mairie.</p>
--